



Programme GERES : "Traduction assermentée : corpus, terminologie, métier"
Lyon, vendredi 21 mars 2025, MILC, 35 rue Raulin, 69007 Lyon
(Dans le cadre du 46^e Colloque International du GERAS (20-22 mars 2025), *Les récits en anglais de spécialité : passé, présent et futur*)

8h30-9h00 Accueil

9h00-9h15 Ouverture du colloque, mots de bienvenue des présidences du GERAS et GERES

9h15-10h15 Conférence plénière 1 : Sheena Gardner, Coventry University

10h15-10h45 Pause-café

10h45-12h15 Sessions parallèles GERES – Salle 308

10h45-11h45 María Lomeña (Université Rennes 2) : Profils socioprofessionnels des experts traducteurs-interprètes en France et en Espagne : quels enjeux et quelles tensions ?

11h45-12h15 Aurélien Talbot (Université Grenoble Alpes) : Traduction juridique, judiciaire et assermentée au carrefour de compétences, de métiers et de réglementations

12h15-14h00 Déjeuner

14h00-15h00 Conférence plénière 2 : Jolanta Šinkūnienė, Vilnius University

15h00-16h30 Sessions parallèles GERES – Salle 308

15h00-16h00 Iciar Alonso Araguás (Universidad de Salamanca) : Traduction assermentée en Espagne. Une ancienne pratique pour les temps à venir

16h00-16h30 Jorge Valdenebro (Université de Lorraine) : Variation linguistique et traduction juridique (français-espagnol). Analyse d'un point de vue diatopique

16h30-17h00 Pause-café

17h00-18h30 Sessions parallèles GERES – Salle 308

17h00-17h30 Sylvie Monjean-Decaudin (Sorbonne Université-CERIJE) : Les vulnérabilités linguistiques et juridiques en traduction

17h30-18h00 Présentation du Projet ANR TACATrad et clôture de la Journée d'étude

20h Dîner de Gala – **Trattino**, 58 Rue Clément Marot, 69007 Lyon



Profils socioprofessionnels des experts traducteurs-interprètes en France et en Espagne : quels enjeux et quelles tensions ?

Maria Lomeña Galiano, Université de Rennes

Les institutions publiques accueillent de nombreux étrangers ne parlant pas la langue du pays. Cette barrière linguistique génère un besoin de traduction et d'interprétions afin d'assurer une communication efficace entre les services et les personnes allophones. Ce besoin est particulièrement crucial dans le domaine de la justice où les traducteurs et interprètes permettent le bon déroulement des procédures judiciaires en assurant une compréhension mutuelle entre les différentes parties.

La manière dont la traduction et l'interprétation en contexte judiciaire est envisagée varie d'un pays à l'autre. Dans les cas de l'Espagne et la France, ces services sont considérés comme une forme d'expertise, où les modalités d'exercice et les statuts des traducteurs et interprètes varient. Ils sont qualifiés « traducteurs et interprètes assermentés » ou « experts traducteurs et interprètes » en France, et « traducteurs et interprètes judiciaires » en Espagne.

Les voies d'accès à ces métiers varient entre la France et l'Espagne, créant des disparités en termes de compétences perçues, de légitimité et de statut professionnel. Cette communication vise à mettre en lumière les différences entre les deux pays en matière d'organisation, de recrutement ou d'agrément, d'existence et d'application des codes de déontologie, ainsi que de reconnaissance professionnelle. L'analyse révèle également les tensions et conflits internes qui peuvent émerger dans les champs professionnels de chaque pays en lien avec les éléments définissant la pratique de la traduction et l'interprétation judiciaire.

Biodata

Maria Lomeña Galiano est enseignante-chercheuse en traduction à l'Université Rennes 2. Elle travaille au département de Langues Etrangères Appliquées. Elle est membre du laboratoire LIDILE (Linguistique, Ingénierie, Didactique des langues) et associée au groupe TRAP (Traducció i Postmonolingüisme) du département de communication et de traduction de l'Université Jaume I (Castellón de la Plana, Espagne).

Titulaire d'un doctorat en traductologie, elle s'intéresse particulièrement aux dynamiques socioculturelles qui influencent les pratiques de traduction et d'interprétation, notamment dans les contextes institutionnels. Ses travaux explorent également les questions méthodologiques liées à la recherche participative en contexte institutionnel.

Par ailleurs, ses recherches portent sur la traduction automatique ES-FR, qu'elle analyse sous une approche linguistique fondée sur l'analyse de corpus.



La traduction juridique, judiciaire et assermentée au carrefour de compétences, de métiers et de réglementations

Aurélien Talbot, Université Grenoble Alpes

La définition de la place du traducteur spécialisé entre, d'une part, le spécialiste d'un domaine, et d'autre part, le linguiste (ou « linguiste », voir Ladmiral 2006), fait l'objet depuis longtemps de questionnements (Lederer 2006 ; Lenzen 2008) qui doivent sans doute être envisagés sous un nouveau jour compte tenu des évolutions technologiques (voir Froeliger 2023). En ce qui concerne la traduction du droit, la présence de plusieurs termes spécifiques – traducteur « juridique », « judiciaire », « assermenté » – pour qualifier des activités, qui se recoupent parfois, peut éclairer cette problématique sans nécessairement la résoudre (Monjean-Decaudin 2013 ; Expósito Castro 2019).

Le domaine de la traduction du droit se distingue, en outre, par le fait qu'il englobe, selon des « variantes nationales », le « seul segment de la profession où la certification constitue une condition obligatoire d'accès à l'exercice » (Froeliger 2021), ce qui peut conduire à d'autres problématiques. Ainsi, en France, une autorité (dépendant du ministère de la Justice) décerne le « seul titre d'expert existant » (Gouadec 2009) au sein d'une profession pour le reste non réglementée. Dans ce cadre, le titre d'« expert » peut être attribué en fonction de catégories qui ne sont pas celles reconnues par ailleurs par des associations professionnelles et suivant lesquelles sont structurées la plupart des formations françaises aux métiers de la traduction : le sens de traduction ou encore la distinction entre traduction et interprétation (De Hoyos 2022).

Cette communication souhaite ainsi interroger l'articulation entre compétences, métiers et réglementations en traduction juridique, en contexte professionnel et de formation, compte tenu des évolutions, mais aussi des risques (Moorkens 2022 ; Viennot 2024), que les technologies pourraient induire aujourd'hui.

Biodata :

Diplômé de l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ÉSIT), docteur de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon, Aurélien Talbot est maître de conférences en traduction spécialisée et co-responsable du master LEA parcours Traduction spécialisée multilingue (TSM) à l'Université Grenoble Alpes (UGA). Il a auparavant exercé les fonctions de traducteur institutionnel à l'ambassade du Mexique en France (2006-2011), puis au département de la traduction du ministère des Affaires étrangères à Paris (2011-2016). Il a également travaillé comme traducteur d'édition, ayant traduit de la littérature et des essais ainsi que des guides de voyage. Ses recherches portent sur les théories et les pratiques de la traduction.



Traduction assermentée en Espagne. Une ancienne pratique pour les temps à venir.

Icía Alonso Araguás, Universidad de Salamanca (España)

Mon intervention présente un bref aperçu historique sur les précédents et sur l'évolution ultérieure des traducteurs assermentés en Espagne, depuis la création au XVIème siècle de l'ancien Secrétariat d'interprétation de langues, devenu de nos jours le Bureau d'interprétation de langues.

Tout au long de ce parcours, j'aborderai, par une approche contrastive, les questions liées à la réglementation de la traduction assermentée et à l'éthique professionnelle. En outre, j'évoquerai les principaux défis auxquels sont actuellement confrontés les traducteurs assermentés dans leur exercice en Espagne, parmi eux : l'évolution des demandes linguistiques, la certification électronique, la procédure de leur désignation, ou l'écart de qualification entre les traducteurs assermentés et les traducteurs judiciaires dans les procédures pénales.

Pour conclure, j'évoquerai le rôle incontournable des associations professionnelles dans la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Biodata :

Professeure d'interprétation au Département de Traduction et Interprétation de l'Université de Salamanca depuis 1999.

Avec des maîtrises en Philosophie et en Traduction et Interprétation, ses intérêts de recherche portent depuis sa thèse de doctorat sur l'histoire de la médiation linguistique et culturelle, en particulier dans les régions frontalières en Espagne et dans les Amériques. En tant que chercheuse principale du groupe international [Alfaqueque](#), elle coordine une équipe interdisciplinaire de recherche autour de projets sur l'histoire de l'interprétation et sur les nouveaux défis dans nos sociétés contemporaines, y compris l'interprétation de conférences, l'interprétation en milieu judiciaire et en situation de conflit, entre autres.

Traductrice-interprète assermentée depuis 1996, elle pratique aussi l'interprétation de conférence et l'interprétation en milieu judiciaire. Au sein de l'*Asociación Profesional de Traductores e Intérpretes Judiciales y Jurados (APTIJ)*, dont elle a été membre du conseil d'administration, elle encourage la professionnalisation et les bonnes pratiques des traducteurs et interprètes judiciaires et assermentés. À ce titre, elle a animé de nombreuses initiatives de sensibilisation, de qualification et de formation continue adressées à des interprètes amateurs et à des professionnels de la justice, de l'humanitaire et des services publics.

Ses publications sont disponibles en libre accès sur [Orcid.org](#) et [Google Scholar](#).



Variation linguistique et traduction juridique (français-espagnol). Analyse d'un point de vue diatopique

Jorge Valdenebro Sánchez, Université de Lorraine

Le droit est une discipline étroitement liée à une nation (à l'exception du droit international). En effet, le fait que le droit cherche à organiser une communauté donnée implique que la vision du monde juridique ne soit pas universelle, mais conditionnée par le système juridique propre à chaque pays.

Évidemment, la langue et, par conséquent, les textes témoignent de cette asymétrie culturelle (Karim, 2010 ; Barceló Martínez, 2020 ; González Vallejo, 2021 ; Valdenebro Sánchez, 2023b, entre autres), puisque « [l]a langue est le support, le moyen d'expression d'une culture et de son identité, le garant de sa singularité » (Gémar, 2018, p. 335).

Si cette manière non universelle d'organiser une société est évidente dans les systèmes juridiques de langues différentes, comme le français et l'espagnol, elle se manifeste également au sein d'une même langue. C'est notamment le cas de l'espagnol et du français, où coexistent plusieurs systèmes juridiques distincts (chilien, mexicain, espagnol ; belge, français, marocain, entre autres). Ainsi, partager une même langue ne signifie pas nécessairement partager une même culture ni une même vision du monde.

Cela nous amène à garder à l'esprit le phénomène de la variation linguistique, c'est-à-dire les spécificités de chaque langue et leurs manifestations, qui peuvent varier en fonction de la région géographique, de l'époque ou du domaine professionnel, entre autres (Mayoral Asensio, 1999).

Si le traitement de la variation est fondamental en traduction de manière générale, son étude dans une perspective *juritraductologique* nous semble encore plus essentielle, et ce, pour deux raisons principales. D'une part, en raison des effets juridiques des textes : il ne s'agit généralement pas de produire un effet équivalent (Nida, 1964), mais bien de préserver, dans le texte cible, l'effet juridique du texte source. D'autre part, en raison de la nature même du métier de traducteur juridique et, en particulier, de traducteur assermenté. En effet, ce dernier est habilité à traduire entre des langues et non entre des systèmes juridiques, ce qui n'est pas sans conséquences. Ainsi, un traducteur assermenté peut être amené à travailler sur des documents issus de différents systèmes juridiques, à condition que ceux-ci soient rédigés dans les langues pour lesquelles il est autorisé à traduire.

Dans le cas de l'espagnol, et ce, malgré l'expérience dont peut disposer le traducteur, il est pratiquement impossible de maîtriser l'ensemble des systèmes juridiques ayant l'espagnol ou le français comme langue officielle. C'est pourquoi, tant au niveau de la compréhension que de la traduction elle-même, il est essentiel de garder à l'esprit qu'un document juridique présentera des variations, qu'elles soient terminologiques, phraséologiques, conceptuelles ou d'un autre type, en fonction de divers facteurs tels que les aspects temporels, géographiques, entre autres.

Par conséquent, afin d'illustrer les défis posés par la variation linguistique, et plus particulièrement la variation diatopique en traduction juridique, nous mènerons une analyse comparative portant sur divers termes et unités phraséologiques en espagnol et en français. Cette analyse visera à identifier les types de variations observés au sein d'une même langue



selon les systèmes juridiques concernés, mais aussi à mettre en lumière leurs implications sur la pratique de la traduction. Nous nous intéresserons notamment aux écarts terminologiques, phraséologiques et conceptuels qui peuvent apparaître d'un pays à l'autre, ainsi qu'aux stratégies et aux techniques de traduction permettant de rendre compte de ces différences sans altérer l'effet juridique du texte source. Enfin, nous examinerons les enjeux que représente cette variation pour ces traducteurs spécialisés, notamment en matière de formation.

BIBLIOGRAPHIE CITÉE

- BARCELO MARTINEZ, T. (2020). *Nuevas perspectivas en la investigación en traducción jurídica. Estudio del texto registral en España y Francia*. Comares.
- GÉMAR, J. C. (2018). Analyse jurilinguistique des concepts de « lisibilité » et d'« intelligibilité » de la loi. *Revue générale de droit*, 48(2), 299-336.
- GONZÁLEZ VALLEJO, R. (2021). Dificultades de la traducción jurídica en la combinación italiano-español: consideraciones y anisomorfismos culturales. *Futhark. Revista de Investigación y Cultura*, 16, 49-69. <https://doi.org/10.12795/futhark.2021.i16.04>.
- KARIM, H. (2002). *La traducción de los anisomorfismos culturales en el ámbito jurídico: aplicaciones al derecho marroquí en comparación con el derecho francés y español* [Thèse de doctorat, Universidad de Málaga]. Repositorio Institucional de la Universidad de Málaga.
- MAYORAL ASENSIO, R. (1999). *La traducción de la variación lingüística*. Uertere.
- NIDA, E. A. (1964). *Toward a science of translating*. E. J. Brill.
- VALDENEBRO SANCHEZ, J. (2023). *L'aspect culturel en traduction juridique. De l'analyse supra, macro, micro et nanoconceptuelle de la terminologie pénale (France et Espagne)*. Peter Lang.

Biodata :

Jorge VALDENEBRO SÁNCHEZ est docteur en traductologie de l'Université de Lorraine et maître de conférences dans cette même Université. Il y enseigne la traduction générale et spécialisée, ainsi que les théories traductologiques, dans le cadre de la licence en Langues Étrangères Appliquées et du master Métiers du Tourisme, Métiers de la Traduction. Il a également enseigné dans d'autres institutions, notamment à l'Université de Malaga et à l'ISIT de Paris. Il est membre du centre de recherche Littératures, Imaginaire, Sociétés (LIS) et du CERIJÉ et ses travaux portent principalement sur la traduction juridique, judiciaire et assermentée. Il est également traducteur-interprète assermenté (français-espagnol) près la cour d'appel de Nancy et le Ministerio de Asuntos Exteriores, Unión Europea y Cooperación d'Espagne.



Les vulnérabilités linguistiques et juridiques en traduction

Sylvie Monjean-Decaudin, Sorbonne Université

Cette communication s'attache aux enjeux à la fois linguistiques et juridiques qui pèsent sur la traduction (écrite et orale).

La mondialisation conduit à la multiplication des échanges transnationaux et génère un accroissement des besoins de traduction. Les situations de communication, interlinguistique et interculturelle, dans des contextes porteurs d'enjeux juridiques constituent le champ empirique d'observation et de conceptualisation de la juritraductologie. Cette dernière vise à décrire, analyser et théoriser l'objet à traduire et l'objet traduit, en tant qu'objet appartenant au droit et utilisé par le droit. Indéniablement, le cadre théorique d'analyse est interdisciplinaire, combinant les sciences juridiques et les sciences du langage. Ce double angle de perspective constitue une nouvelle grille de lecture des problématiques théoriques et pratiques de la traduction juridique. Il met en exergue le risque d'incompréhension culturelle auquel s'exposent les personnes allophones et les traductions apportées en justice.

Concernant les personnes allophones, seul le droit fondamental à l'assistance linguistique garantit le recours à un interprète et/ou à une traduction à toute personne poursuivie ou accusée et permet d'exercer pleinement ses droits en justice. Hors du contexte judiciaire, l'assistance linguistique ne constitue plus un droit mais une modalité aléatoire de communication linguistique susceptible, ou non, d'être octroyée. Toutefois, le patient hospitalier allophone par exemple s'expose à de forts enjeux juridiques mais également physiques, psychologiques, etc.

Concernant les traductions, les enjeux juridiques pèsent sur le texte traduit dès lors qu'il est discuté, voire attaqué en justice, d'où l'importance d'opérer un correct transfert de sens. Toutefois, la qualité d'une traduction apportée en justice peut être appréciée différemment entre un juriste et un traductologue.

Biodata :

Sylvie Monjean-Decaudin est, depuis septembre 2018, professeure à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Docteure en droits français et espagnol, ses travaux ont été récompensés en 2011 par le Prix de la recherche de l'École Nationale de la Magistrature pour sa thèse intitulée : « La traduction du droit dans la procédure judiciaire. Contribution à l'étude de la linguistique juridique » et qui a été publiée aux éditions Dalloz en 2012. Cette même année, elle a créé le Centre de recherche interdisciplinaire en juritraductologie (CERIJE) qui est dédié exclusivement à l'étude interdisciplinaire de la traduction, en droit et en traductologie. Elle totalise une cinquantaine de publications et sa dernière monographie qui s'intitule *Traité de juritraductologie. Épistémologie et méthodologie de la traduction juridique* a été publiée en octobre 2022 aux Presses Universitaires du Septentrion.